

Conditions Définitives en date du 15 mai 2017



**Bpifrance Financement**

(société anonyme, agréée en tant qu'établissement de crédit en France)

**Programme d'émission de titres  
(Euro Medium Term Note Programme)  
de 24.000.000.000 d'euros**

**bénéficiaire de la garantie autonome à première demande  
inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance**  
(établissement public à caractère industriel et commercial)

**Emprunt obligataire de 1.500.000.000 €  
portant intérêt au taux de 1,000 % l'an et venant à échéance le 25 mai 2027  
bénéficiaire de la garantie autonome à première demande  
inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance**  
(les "Titres")

Souche n°23  
Tranche n°1

Prix d'émission : 99,508 %

**Chefs de File Conjoint**

**Barclays  
BNP Paribas  
HSBC  
Nomura  
Société Générale Corporate & Investment Banking**

*Pl. Jull*

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités incluses dans le prospectus de base en date du 7 juillet 2016 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") sous le numéro 16-300 en date du 7 juillet 2016), tel que complété par le premier supplément au prospectus de base en date du 20 octobre 2016 (visé par l'AMF sous le numéro 16-494 en date du 20 octobre 2016), le deuxième supplément au prospectus de base en date du 10 janvier 2017 (visé par l'AMF sous le numéro 17-009 en date du 10 janvier 2017) et le troisième supplément au prospectus de base en date du 30 mars 2017 (visé par l'AMF sous le numéro 17-125 en date du 30 mars 2017) (ensemble, le "**Prospectus de Base**") qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des titres (les "**Titres**") décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur, le Garant et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives, de la Garantie (telle que définie ci-après) et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont publiés (a) sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) avec la Garantie, sur le site internet de l'Emetteur ([www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)), et sont disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée et inclut toute mesure de transposition de cette directive dans chaque Etat Membre concerné de l'Espace Economique Européen.

- |    |   |  |
|----|---|--|
| 1. | <b>Emetteur :</b>                                 | Bpifrance Financement (" <b>Bpifrance Financement</b> ").  |
| 2. | <b>Garant :</b>                                   | L'établissement public à caractère industriel et commercial Bpifrance (l'" <b>EPIC Bpifrance</b> ").<br><br>Le paiement intégral et à bonne date de toutes sommes en principal, intérêts et accessoires au titre des Titres fait l'objet d'une garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance consentie le 15 mai 2017 en faveur des bénéficiaires qui y sont désignés, publiée sur le site internet de l'Emetteur ( <a href="http://www.bpifrance.fr">www.bpifrance.fr</a> ) et disponible pour consultation et pour copie sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base (la " <b>Garantie</b> "). |
| 3. | (i) <b>Souche n° :</b>                            | 23   |
|    | (ii) <b>Tranche n° :</b>                          | 1  |
| 4. | <b>Devise Prévue :</b>                            | Euro ("€")   |
| 5. | <b>Montant Nominal Total :</b>                    |  |
|    | (i) <b>Souche :</b>                               | 1.500.000.000 €  |
|    | (ii) <b>Tranche :</b>                             | 1.500.000.000 €  |
| 6. | <b>Prix d'émission :</b>                          | 99,508 %   |
| 7. | <b>Valeur Nominale Indiquée :</b>                 | 100.000 €  |
| 8. | (i) <b>Date d'Emission :</b>                      | 17 mai 2017  |
|    | (ii) <b>Date de Début de Période d'Intérêts :</b> | Date d'Emission  |

9. **Date d'Echéance :** 25 mai 2027
10. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 1,000 % l'an  
(autres détails indiqués ci-après)
11. **Base de remboursement :** A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Valeur Nominale Indiquée
12. **Option de remboursement :** Sans objet
- 13.
- (i) **Date de l'autorisation d'émission des Titres :** Décision du Conseil d'administration de l'Emetteur en date du 15 décembre 2016
- (ii) **Date de l'autorisation de la Garantie :** Décision du Conseil d'administration du Garant en date du 28 novembre 2016

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER**

14. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (i) **Taux d'Intérêt :** 1,000 % par an payable annuellement à terme échu
- (ii) **Dates de Paiement du Coupon :** 25 mai de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) et pour la première fois le 25 mai 2018
- (iii) **Montant de Coupon Fixe :** 1.000 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée sous réserve du Montant de Coupon Brisé indiqué au sous-paragraphe (iv) ci-après
- (iv) **Montant de Coupon Brisé :** Pour la première Période d'Intérêts commençant à la Date de Début de Période d'Intérêts (incluse) et s'achevant à la première Date de Paiement du Coupon (exclue), le Montant de Coupon Brisé sera de 1.021,92 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée et sera payable uniquement à la première Date de Paiement du Coupon
- (v) **Méthode de Décompte des Jours :** Exact/Exact – ICMA
- (vi) **Dates de Détermination du Coupon :** 25 mai de chaque année
15. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet
16. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**

18. **Option de remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans objet

19. **Option de Remboursement *Make-Whole* au gré de l'Emetteur :** Sans objet
20. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur trois (3) mois avant la Date d'Echéance :** Sans objet
21. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur des Titres restant en circulation :** Sans objet
22. **Option de remboursement au gré des titulaires de Titres :** Sans objet
23. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
24. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
25. **Montant de Remboursement Anticipé :**  
Montant de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 7(f)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 10) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités : 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

#### DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

26. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (ii) **Etablissement Mandataire :** Sans objet
- (iii) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
- (iv) **Exclusion de la possibilité de demander l'identification des Porteurs (Article 1(c)(v)) :** Sans objet
27. **Place Financière ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 8(g) :** Sans objet
28. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet
29. **Masse (Article 12) :** Masse Allégée  
Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :  
MCM AVOCAT  
Selarl d'avocats interbarreaux inscrite au Barreau de Paris  
10, rue de Sèze  
75009 Paris  
France  
Représentée par Maître Antoine Lachenaud,  
Co-gérant-associé  
Tel : +33.1.53.43.36.00  
Fax : +33.1.53.43.36.01  
Email : antoine.lachenaud@avocat-

mcm.com

Le nom et les coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :

Maître Philippe Maisonneuve

Avocat

10, rue de Sèze

75009 Paris

France

Tel : +33.1.53.43.36.00

Fax : +33.1.53.43.36.01

Email : philippe.maisonneuve@avocat-mcm.com

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 400 € (hors taxes) par an au titre de ses fonctions

### GENERALITES

Le montant principal total des Titres émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de (uniquement pour les Titres qui ne sont pas libellés en euros) :

Sans objet

### RESPONSABILITE

L'Emetteur et le Garant acceptent la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de Bpifrance Financement :



Par : Jean-Michel Arnoult  
Directeur Financier Adjoint

Signé pour le compte de l'EPIC Bpifrance :



Par : Pierre Lepetit  
Président Directeur Général

## PARTIE B – AUTRE INFORMATION

### 1. ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 17 mai 2017 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte)
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 12.575 € (y compris les frais AMF)

### 2. NOTATIONS

Notations : Les Titres à émettre ont fait l'objet de la notation suivante :

Moody's France S.A.S. : Aa2 (perspective stable)

Fitch France S.A.S. : AA (perspective stable)

Chacune des agences ci-avant est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne, enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le "**Règlement ANC**") et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité européenne des marchés financiers ([www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu)) conformément au Règlement ANC

### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre "Souscription et Vente" du Prospectus de Base, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

### 4. RENDEMENT

Rendement : 1,052 % par an  
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs

### 5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0013256369

Code commun : 161319287

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro d'identification correspondant : Sans objet

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans objet

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres : Sans objet

## 6. PLACEMENT

Méthode de distribution Syndiquée

- (i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement :  
Barclays Bank PLC  
BNP Paribas  
HSBC France  
Nomura International plc  
Société Générale
- (ii) Etablissement chargé des Opérations de Stabilisation : BNP Paribas
- (iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Sans objet
- (iv) Restrictions de vente supplémentaires : Sans objet
- (v) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :  
Réglementation S *Compliance Category 1*  
Règles TEFRA non applicables